

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 20 (1882)  
**Heft:** 10

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-186920>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

puis l'on touche la paie. A l'intérieur des omnibus, les voyageurs se pressent comme des harengs. Sur l'impériale, les visages sont épanouis. Jusqu'à deux heures cette animation se maintient dans des limites raisonnables, mais l'aspect change l'après-midi et vers le soir. Ouvriers et employés ont touché leur salaire et quitté leur travaux. Les patrons sont débarrassés des affaires jusqu'au lundi. Chacun va où l'entraînent ses goûts et ses affections. Les cabarets se remplissent, ainsi que les cafés, les hôtels et les restaurants.

L'ouvrier a hâte de faire passer dans le comptoir du marchand de bière, et cela dans l'espace de quelques heures, une grande partie de l'argent qu'il a mis six jours à gagner à la sueur de son front. Ce sont coups sur coups avec les camarades. Quelquefois sa femme l'attend au logis, mais, le plus souvent, elle le rejoint au sortir de l'atelier, et ils vont boire et se griser pendant que les petits pleurent à la maison.

Une fois qu'on a le hoquet, on songe à aller chez le boulanger et au Mont-de-Piété, où l'animation est à son comble le samedi. Les ménages adonnés à l'ivrognerie y portent tous les lundis leurs effets et les retirent à la fin de la semaine pour s'en affubler le dimanche. Les affaires sont si considérables que les prêteurs sur gages sont obligés de laisser leurs bureaux ouverts le samedi jusqu'à une heure avancée de la nuit.

En sortant du Mont-de-Piété, l'ouvrier se rend au cabaret, puis chez le boulanger, puis au cabaret et, enfin, à la maison. Voilà toute la famille réunie, dans une pièce étroite. L'arrivée des parents et du pain est pour les enfants comme le rayon de soleil après l'orage. Les jeunes affamés tremblent pourtant en regardant leur père; ils dévorent des yeux les provisions. La mère les distribue tant bien que mal; elle allaite le plus jeune et envoie l'aîné querir des harengs saurs et de la bière. Quand on aura mangé et bu, on songera, sans doute, à se procurer les provisions du lendemain et nous retrouverons, vers minuit, le père, la mère et les petits errant par les rues pour acheter ceci ou cela, dans une boutique ou un marché, buvant force coups de bière ou de gin et rentrant au gîte ivres et hébétés.

C'est un spectacle hideux, repoussant, indescriptible, que celui offert par l'immense cohue qui s'agine dans les quartiers populaires le samedi soir. Tohu-bohu effrayant, va-et-vient continu, immense, mouvementé, d'enfants, de femmes et d'hommes, achetant des provisions pour le dimanche, avalant pots sur pots dans les cabarets borghes, se bousculant pour arriver jusqu'aux comptoirs inabordables, s'insultant, blasphémant et bataillant une fois que la raison est restée au fond du verre.

Les marchands font un vacarme épouvantable. Bouchers, charcutiers, marchands de légumes, vendeurs de toutes sortes crient à tue-tête pour enlever les chalands et écouter leurs marchandises.

A leurs féroces interpellations se mêlent les conversations tumultueuses de la foule, les plaisanteries bruyantes de farceurs en goguette, les rires inextinguibles des femmes, les cris des enfants et le son de l'orgue qui fait danser dans le voisinage un essaim de fillettes échevelées.

Si l'on se sauve de ces quartiers, où l'on se bouscule, pour aller faire le tour des boulevards, on y trouve le demi-monde et la jeunesse dorée. Les restaurants, les concerts et les théâtres sont pleins. On y étouffe, mais on est dans la jubilation; c'est samedi! On se sent de l'argent dans le gousset, ça ne doit pas moisir, il faut vivre!

Encore aujourd'hui la folie,  
Mais nous serons sages demain.

Tel est le mot d'ordre qui excuse tout, qui donne de l'entrain à ceux qui n'en ont pas et fait que, vers minuit, cafés et restaurants regorgent de types impossibles, de couples mal assortis, de gentlemens insolents et tapageurs.

Nous empruntons à une chronique publiée dans *l'Opinion* par M. Henri Tessier, cette amusante histoire :

Il était gros, il était gras, il était d'un noir de jais! — l'œil fauve, stryé de rayons d'or! — avec une queue d'écureuil, des pattes de velours, des moustaches de grenadier et la souplesse caline et rampante de tous les félins passés et futurs. Bref, c'était un maître chat! qui répondait au nom de Boule!

Il vivait heureux comme un moine, choyé, dorloté et caressé par dame Euxodie Verdeloup, une septuagénaire grincheuse, osseuse, paresseuse, gourmande, avare et bavarde, connue et fuie comme la peste par tous les habitants du quartier de la rue du Pas-de-la-Mule. On disait qu'elle s'était brouillée avec ses enfants (car elle avait été mariée, grâce à une rapacité sans seconde), que son mari était mort de chagrin de l'avoir épousée et qu'elle y avait aidé de toutes ses forces. Ce qui fait que l'existence de dame Verdeloup eût été tout l'opposé du bonheur terrestre sans maître Boule, qui, pour elle, remplaçait époux, enfant, famille, ami et le reste!

Sa tendresse pour cet angora avait été une passion farouche dans laquelle s'étaient résumées toutes celles qui avaient manqué à sa vie! Son chat régnait chez elle en despote souverain; aussi, lorsqu'un beau jour on apprit qu'elle était passée de vie à trépas, des suites d'une indigestion, ce qui fut comme un soulagement pour le quartier, personne ne s'étonna-t-il du singulier testament qu'elle avait laissé.

Par cet acte olographe, dame Euxodie Verdeloup déshéritait son fils et sa fille de tout ce que la loi lui permettait de leur enlever, et ordonnait que le reste, représentant une trentaine de mille francs, fût placé en rentes sur l'Etat.

Le produit de cette rente devait être uniquement affecté à procurer à son cher Boule toutes les jouissances physiques et morales auxquelles un angora peut prétendre ici-bas, — et elle désignait, comme exécutrice testamentaire, une ex-cantinière qu'elle avait rencontrée quelquefois et avec laquelle — chose extraordinaire! — elle ne s'était jamais prise de bec!

La dite cantinière — qui tenait un magnifique magasin de frietterie, rue au Foin, — devait dépenser jusqu'au dernier sou du revenu, et, s'il était démontré qu'elle avait dignement rempli cette mission de confiance, la rente d'une année lui serait comptée à la mort de l'angora, à titre de récompense. Maître X..., notaire, était constitué

dépositaire du titre et chargé d'en payer les trimestres sur constatation « de visu » du bon état de l'animal !

Les héritiers voulaient attaquer ce testament, on les en empêcha, attendu qu'il était inattaquable, et l'ex-cantinière, Madame Thomassin, fut mise en possession de Boule et d'une provision préalable, ainsi que d'instructions, soigneusement élaborées par la défunte, sur la manière de traiter son chat, ses goûts, ses habitudes, enfin un demi volume, au moins, de recommandations aussi baroques que compliquées !

Or, Madame Thomassin, ne sachant pas lire, fit des cornets avec le manuscrit de la testatrice, et laissa vagabonder à son aise le matou dans sa boutique ! Il trouva cette existence un peu dure, tout d'abord. Il maigrit, s'épila, s'efflanqua, puis il prit goût à cette liberté tardive et se prit d'une folle passion pour les promenades nocturnes le long des gouttières, aux mélodieux accords des « miaous » et des « kiss » de ses congénères.

Tous les trois mois l'ex-cantinière, portant Boule dans son panier, se rendait à l'étude du notaire, exhibait cet héritier velu au maître-clerc, qui le caressait avec respect, et s'en revenait chargée de belles pièces d'or, grâce auxquelles son commerce prenait une extension chaque jour plus grande. Cela dura un an, deux ans, cinq ans, dix ans.

Boule était toujours aussi alerte ! Pas de poils gris aux moustaches ! Pas d'engrassement sénile ! Ses dents, nettes et aiguës, luisaient sous ses babines rouges ; ses yeux, brillants et clairs, s'élargissaient ou s'éteignaient avec une incompréhensible vitalité !

— Quoi ! disait-on dans le voisinage, — elle a près de vingt ans, cette bête-l'et, pour un chat, c'est un grand âge !

— C'est surprenant.

— Bien sûr, la mère Thomassin lui fait prendre quelque chose pour qu'il se maintienne en si bon état !

— M'est avis ! car les bêtes, ça c'est pas plus éternel que les gens.

Bref, cette longévité extraordinaire de l'héritier de la veuve Verdeloup fit naître des soupçons dans l'esprit de son fils, qui n'eut pas de peine à les faire partager au notaire.

On fut plus sévère dans l'examen de Boule, lors du premier payement, et cet équivalent d'un certificat de vie démontra au tabellion, — qui avait quelques notions vétérinaires, — que l'animal qu'on lui présentait était tout au plus âgé de trois ans. Les dents, les yeux, le pelage en faisaient foi ! Et il y avait dix ans et demi que la testatrice avait rendu l'âme ! La conclusion était limpide. On fit espionner l'ex-cantinière. Des renseignements furent adroitement pris. Et l'on découvrit le pot aux roses !

Boule, — le vrai, l'authentique, le pacha, le Sardana-pale félin, — était trépassé des suites d'une indigestion de foie de mouton, dès la seconde année !

Et, — plutôt que de renoncer à la poule aux œufs d'or, — Mme Thomassin avait tout honnêtement pris le défunt sous le bras, — s'était rendue au marché aux chats, — et, avec peine, c'est vrai, avait fini par en trouver un, absolument semblable, qu'elle avait triomphalement rapporté dans son magasin. A tout hasard, elle avait prié la marchande de lui garder tous ceux qui naîtraient des portées subséquentes ! Et, grâce à cette sage précaution, le Boule qu'elle avait exhibé au notaire était la sixième édition de celui tant chéri par la veuve Verdeloup.

De là un procès en escroquerie intenté par les héritiers légitimes !

#### Un voyage de noces.

On dit que les mœurs simples d'autrefois disparaissent de plus en plus au courant des habitudes

et des besoins du jour, qui corrompent tout sur leur passage. C'est vrai, dans une certaine mesure, mais il reste pourtant, au sein de nos populations rurales, de précieux exemples de vertus domestiques. Le petit épisode que nous allons raconter est concluant.

Depuis plus de 8 ans, Jaques R... faisait la cour à la fille du syndic de son village. Quoique jouissant d'une position aisée, il avait toujours différé son mariage par motif d'économie, estimant qu'il ne pouvait se mettre en ménage que lorsque son vieil oncle Philippe, quittant ce monde de misères, où les vers et la rouille gâtent tout, sauf les écus, lui aurait légué les quatre-vingt mille francs qu'il possédait.

Au printemps de l'année dernière, l'oncle succomba à une courte maladie. On vit Jaques s'essuyer deux fois les yeux. Les uns disent qu'il laissa couler de vraies larmes, d'autres affirment qu'il ne s'agissait que d'un grain de poussière.

Trois mois après, les deux fiancés faisaient quatre lieues à pied pour se rendre chez l'officier d'état-civil de M... — Jaques avait choisi cet endroit parce qu'il avait là un cousin, riche paysan, qui l'inviterait sans doute à sa table. Il ne fut point trompé dans ses prévisions intéressées, car dès que ce dernier apprit leur arrivée, il s'empressa de faire apprêter un bon petit repas qu'il arrosa de son meilleur vin.

Vers trois heures de l'après-midi, et à la suite d'un long entretien entre les deux cousins, sur le prix élevé des denrées, — ce qui n'amusa pas beaucoup la jeune femme, — les nouveaux mariés reprisent le chemin de la maison. La chaleur était suffocante, la route poudreuse et éblouissante. Après une heure de marche, ils s'assirent sous un poirier, au bord de la route. Jaques regarda sa femme et déposa un baiser sur son front; mais il fut bientôt distrait par la vue d'un champ de pommes de terre dont les tiges jaunies et languissantes se penchaient vers le sol. « Les pommes de terre ont bien mauvaise mine, dit-il, et si elles se gâtent, ce sera une grosse affaire pour cet hiver ; on mangera beaucoup plus de pain.

Tout-à-coup la diligence apparut au contour de la route.

— Oh ! prenons-la, s'écria l'épouse, je suis si fatiguée.... il fait si chaud !

— Si tu y tiens... moi, je préfère marcher, répond Jaques en faisant signe au cocher d'arrêter :

« Il n'y a plus qu'une place à l'intérieur et une à côté de moi, sur le siège, » fit celui-ci.

— Il n'en faut qu'une.

— Je préfère aller sur le siège, interrompt vivement l'épouse, j'aurai moins chaud. Puis, elle tendit au cocher sa jolie main rose, et, d'un seul élan, gagna sa place.

Deux coups de fouet se firent entendre; les chevaux partirent au trot. Après quelques minutes, Jaques, remarquant que le conducteur, grand